



Sélection des chats pour le CGA 2019

Principes généraux

- les chats sélectionnés pour participer au Concours Général Agricole 2019 ont 12 mois minimum le jour du concours et sont exclusivement des chats enregistrés « Recommandé », « Élite B » ou « Élite A » dans le cadre du SQR à la date du 31/12/2018. *NB : Pour le CGA des années suivantes, la sélection s'arrêtera au 31 juillet de l'année précédant le concours.*
- les différentes variétés d'une même race concourent le même jour.
- le nombre maximum de chats par jour de concours est de 40.

Distinctions

- le concours prévoit des distinctions race par race, sous réserve qu'un nombre minimal d'animaux soit présent.
 - Pour les races ayant plus de 1 000 naissances par an (pedigrees émis en 2017) :
 - minimum 3 mâles pour décerner le prix du meilleur mâle
 - minimum 3 femelles pour décerner le prix de la meilleure femelle
 - minimum 4 individus (mâles et/ou femelles) pour décerner le prix du meilleur de race
 - Pour les races ayant moins de 1 000 naissances par an (pedigrees émis en 2017) :
 - minimum 2 mâles pour décerner le prix du meilleur mâle
 - minimum 2 femelles pour décerner le prix de la meilleure femelle
 - minimum 2 individus (mâles et/ou femelles) pour décerner le prix du meilleur de race
- chaque « meilleur de race » participera à la grande finale qui désignera le prix du meilleur chat.
- les races présentes les jours de concours mais qui n'atteignent pas le nombre minimum de chats demandé pour la désignation d'un meilleur de race ne pourront pas être représentées à la grande finale.

Le choix des chats sélectionnés

Calcul des points

Des points sont attribués à chacun des chats « Recommandé » (N4), « Élite B » (N5) ou « Élite A » (N6) en **cumulant** les points suivants :

Points acquis par la **descendance** :

- si le chat a reproduit (il y a des descendants enregistrés au LOOF) 10 points
- pour chaque fils ou fille certifié (« DNA comp. ») :
 - si ce descendant est N4, N5 ou N6 8 points
 - si ce descendant est N3 (« Sélectionné ») 4 points
 - si ce descendant est N2 (« Conforme ») 2 points

Points acquis en **spéciale d'élevage** :

- au moins un « excellent » en classe adulte 5 points
- au moins une nomination au « best in show » 3 points
- au moins un « best in show » 3 points
- au moins un « best of best » 5 points

Points acquis en **exposition** :

- pour le plus haut titre de championnat LOOF du chat :
 - Champion 2 points
 - Double Champion ou Champion International 4 points
 - Triple Champion ou Grand Champion International 6 points
 - Quadruple Champion ou Champion d'Europe 8 points
 - Suprême Champion ou Grand Champion d'Europe 10 points
- pour le plus haut titre de premiorat LOOF du chat :
 - Premior 2 points
 - Double Premior ou Premior International 4 points
 - Triple Premior ou Grand Premior International 6 points
 - Quadruple Premior ou Premior d'Europe 8 points
 - Suprême Premior ou Grand Premior d'Europe 10 points

Sélection des chats

Une fois le total de points affecté à chaque chat arrêté en date du 31/12/2018, les chats sont sélectionnés de la façon suivante, au sein de chaque race :

- le chat ayant le plus grand total de points dans la race est sélectionné ; s'il n'est pas disponible, le suivant est sélectionné.
- le chat de sexe opposé ayant le plus grand total de points dans la race est sélectionné ; s'il n'est pas disponible (décédé, non disponible, ...), le suivant est sélectionné.
- ainsi de suite dans la limite des places disponibles pour la race, assurant ainsi la parité entre mâles et femelles si toutefois assez de chats sont sélectionnables dans chacun des sexes.

Si plusieurs chats sont ex-aequo en nombre de points au sein d'une race, alors la priorité sera donnée en fonction des critères suivants par ordre dégressif : chat ayant reproduit, chat le plus âgé.

Lorsqu'une race comporte plusieurs variétés pouvant être représentées, mais pas en nombre suffisant pour obtenir les distinctions prévues au CGA, ces variétés d'une même race pourront alors être regroupées pour la sélection et le concours.

Si, en permettant à chaque race d'avoir le nombre suffisant pour obtenir les distinctions prévues au CGA (voir chapitre « Distinctions »), le nombre total de chats en concours n'est pas atteint, le nombre de participants sera augmenté pour les races pouvant fournir, au prorata du nombre de sélectionnables dans ces races.

Races/variétés en concours

Races/variétés avec plus de 1 000 pedigrees en 2017 :

BENGAL	NORVÉGIEN
BRITISH SHORTHAIK	PERSAN
CHARTREUX	RAGDOLL
EXOTIC SHORTHAIK	SACRÉ DE BIRMANIE
MAINE COON	SIBÉRIEN

Races/variétés avec moins de 1 000 pedigrees en 2017 :

ABYSSIN	KORAT
AMERICAN BOBTAIL PC et PL	KURILIAN BOBTAIL PC et PL
AMERICAN CURL PC et PL	LAPERM PC et PL
AMERICAN SHORTHAIK	MANDARIN
AMERICAN WIREHAIR	MANX
ANGORA TURC	MAU EGYPTIEN
ASIAN LONGHAIR	MUNCHKIN PC et PL
ASIAN SHORTHAIK	NEBELUNG
BALINAIS	OCICAT
BOMBAY	ORIENTAL
BRITISH LONGHAIR	PETERBALD
BURMESE AMERICAIN	PIXIE BOB PC et PL
BURMESE ANGLAIS	RUSSE
BURMILLA	SCOTTISH FOLD
CALIFORNIAN REX	SCOTTISH STRAIGHT
CEYLAN	SELKIRK REX PC et PL
CORNISH REX	SIAMOIS
CYMRIC	SINGAPURA
DEVON REX	SNOWSHOE
DONSKOY	SOKOKE
EUROPEAN SHORTHAIK	SOMALI
GERMAN REX	SPHYNX
HAVANA BROWN	THAI
HIGHLAND FOLD	TONKINOIS PC et PL
HIGHLAND STRAIGHT	TURC DU LAC DE VAN
JAPANESE BOBTAIL PC et PL	YORK CHOCOLAT